

Séance du 27 Octobre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Avenant n° 1 au marché n° 04/187 passé avec la société SDEL RESEAUX AQUITAINE - Travaux de mise en conformité des carrefours à feux - 3ème tranche

M. LAROCHE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour effectuer les travaux de mise en conformité de ses équipements tricolores, la Ville de Bayonne a conclu un marché avec la Sté SDEL RESEAUX AQUITAINE, enregistré sous le n° 04/187, d'un montant de 478.320,80 €HT.

Ce marché comporte notamment une tranche conditionnelle n° 2 destinée à moderniser les feux tricolores du carrefour entre les Allées Marines et le chemin des Barthes (carrefour CPAM) pour un montant de 24.638,80 €HT.

Par ailleurs, des dispositions techniques ont été arrêtées avec la Commune de Tarnos, les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques quant à la mise aux normes du carrefour situé à l'intersection de l'avenue Henri de Navarre (RN 117) et du Chemin de Cazenave, en limite de commune.

Considérant l'importance de ce chantier, un devis a été demandé à la société précitée, titulaire du marché. Il s'élève à 43.759 €HT dont la moitié sera prise en charge par la commune de Tarnos.

Vu leur moindre importance, les travaux de mise aux normes du carrefour Allées Marines/chemin des Barthes seront réalisés en régie municipale, ceux du carrefour Cazenave étant confiés à l'entreprise par avenant entraînant un surcoût de 19.120,20 €HT, soit une plus value de 4 % par rapport au marché initial.

Je vous propose d'approuver cette modification et d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.